

# **Dispositif antivol**

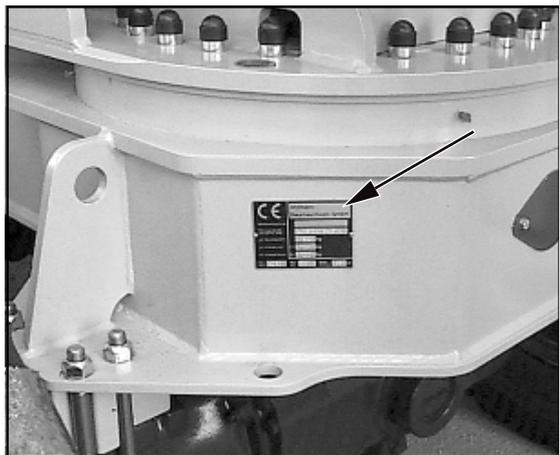


Figure 3-1

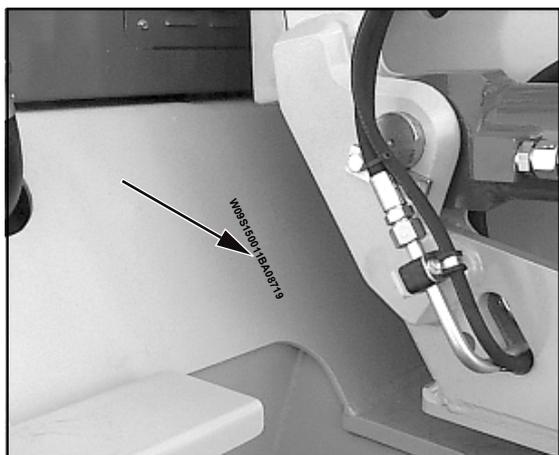


Figure 3-2

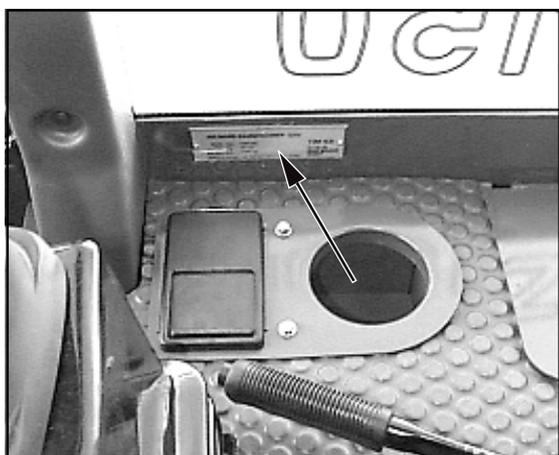


Figure 3-3

### 3 Dispositif antivol

Au cours des dernières années, le nombre des vols de machines de chantier a considérablement augmenté. Afin de permettre de les retrouver et identifier plus rapidement (par ex. par les offices fédéraux et des Länder et par la douane), les machines de chantier **Ahlmann** sont dotées des caractéristiques d'identification suivantes:

#### 3.1 Identification de la chargeuse

(1) La plaque signalétique à la chargeuse (3-1/flèche): Outre autres données, elle contient le numéro **FIN** (numéro d'identification du véhicule) à 17 positions qui commence par W09.

(2) De plus, le numéro **FIN** a été enfoncé à l'avant-train (3-2/flèche).

(3) La plaque ROPS (3-3/flèche): Outre le nom du fabricant, elle contient des données relatives au type de ROPS et de véhicule ainsi qu'au poids total admissible.

#### 3.2 Stationnement de la chargeuse

(1) Entièrement braquer le mécanisme de direction vers la gauche ou vers la droite.

(2) Serrer le frein de stationnement (4-7/4).

(3) Basculer en bas le dispositif de changement rapide de manière à ce que

- les dents du godet,
- les fourchons du dispositif d'empiage,
- la flèche du crochet porte-charge etc.

soient positionnés au sol.

(4) Fermer les deux robinets de blocage à boisseau sphérique (1-2/1 et 1-2/2).

(5) Mettre le commutateur de direction (4-7/3) dans la position "en avant" ou "en arrière".

(6) - **Véhicules à vitesse lente :**

- Enclencher le rapport "I" à l'aide du commutateur à bascule (4-8/4) pour la boîte de transfert.
- Mettre le cran de marche hydraulique "I" (4-7/1).

- **Véhicules à vitesse élevée :**

Enclencher le rapport "Alpha max. (pictogramme tortue)" à l'aide de la commutation de la boîte de vitesses (4-7/1) au transmetteur pour les valves de l'hydraulique de travail.

(7) Retirer la clé de contact.

(8) Retirer l'interrupteur principal de batterie (4-7/5).

(9) Enclencher le phare de travail (4-8/24). \*

(10) Enclencher le gyrophare (ES) (4-8/12). \*

(11) Enclencher les feux de détresse (4-8/11). \*

(12) Mettre le commutateur fixé à la colonne de direction (4-5/5) en position "feu de route". \*

(13) Fermer les deux portes.

(14) Fermer à clé le capot de moteur.

(15) Fermer à clé le couvercle du réservoir à carburant.

\* En cas d'un court-circuitage, l'attention d'extérieurs doit être dirigée vers le véhicule extraordinairement éclairci.

### **3.3 Dispositif d'antidémarrage à transpondeur**

(Équipement spécial)

Le dispositif d'antidémarrage à transpondeur est un dispositif électronique mettant hors service de fonctions importantes du véhicule.

Quand le transpondeur (par ex. pendentif à la clé de contact) est éloigné de l'unité de réception (à proximité immédiate de la serrure d'allumage), ces fonctions sont interrompues.

#### **Avantage en cas d'un sinistre :**

Le dispositif d'antidémarrage à transpondeur correspond aux nouvelles exigences plus sévères des sociétés d'assurances. Parlez-en avec votre assurance.